

L'étude d'avant-projet prévoit la création de 4 nouvelles prises, l'aménagement de 3 prises existantes, l'implantation de canalisations basse pression sur une longueur prévisionnelle d'environ 16 500 ml et la pose d'environ 500 postes et bornes d'irrigation et d'arrosage.

Le dénivelé naturel entre le canal maître et les parcelles à desservir sera suffisant et permettra au réseau de fonctionner sans coûts énergétiques (pas de station de pompage ou de surpresseur prévus). La pression statique sera comprise entre 1 et 5 bars selon la situation topographique des parcelles.

Les travaux seront menés pendant la période chômage du canal de Manosque (octobre-janvier), lors des quatre hivers 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.



Le coût total de cette opération toutes prestations incluses a été estimé à 3 162 000 € HT.

Des financements publics ont été obtenus :

- Dossier n°1 : Europe FEADER (42,4%) et Agence de l'Eau (37,6%).
- Dossier n°2 : Europe FEADER (10,0 %), Région PACA (20,0 %) et Agence de l'Eau (50 %).

Montant européen accordé : 700 016,69 € HT + 149 526,80 € HT (849 543,49 € HT)

Avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Le maître d'œuvre de ces travaux est la Société du Canal de Provence (SCP).

Les résultats attendus de cette opération :

- Réaliser des économies d'eau et mener une gestion économe de la ressource en eau
- Faire face aux nouveaux besoins et améliorer la qualité du service de desserte en eau brute
- Adapter et moderniser le mode d'exploitation des réseaux d'irrigation
- Supprimer les pollutions dues aux rejets d'eaux pluviales urbaines